



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

16/09/2022

Date d'affichage

16/09/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt ET un septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

Mme DURAND Pascale donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme WEISS Myriam, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme WEISS Myriam

Numéro interne de l'acte : 68

Objet : Fonds de solidarité logement

M. le Maire expose que le Conseil départemental demande au Conseil municipal de se prononcer sur la participation par la commune de Nay au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'exercice 2022.

M. le Maire précise que 21 aides ont été allouées pour des familles domiciliées sur la commune de Nay pour un montant d'aides total de 9072,56€ sur l'année 2021.

Pour 2022, la participation de la commune serait de 2319 €

- au titre du logement : 1 623 €
- au titre de l'énergie : 696 €.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue and red.

ID : 064-216404178-20220921-2022_068-DE

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la participation 2022 de la commune de Nay pour le fonds de solidarité logement pour un montant de 2319€.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA